



LEVIER D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE



DIVERSIFIER SES DÉBOUCHÉS AVEC LA CERTIFICATION “HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE”

POURQUOI S'INTÉRESSER À LA HVE?

Les maraîchers ont l'habitude de gérer une certaine variabilité météorologique et l'impact qu'elle peut avoir sur leurs cultures et leurs revenus. La diversité propre à leur système de production avec de nombreuses cultures, de nombreux créneaux de production, une mixité cultures de plein champ et sous serre, est un atout d'adaptation très fort permettant d'assurer une certaine **stabilité interannuelle du chiffre d'affaire**. Malgré cela, les maraîchers bretons ont vu défiler ces dernières années tempêtes, épisodes caniculaires, périodes de sécheresse, ou inondations, qui ont **fragilisé leur situation financière**.

Pourtant **réduire la vulnérabilité de leur outil de production** face au changement climatique passe souvent par de gros investissements : système d'irrigation plus performant, nouvelle réserve d'eau, construction de nouvelles serres, aménagements des bâtiments, mise en place de locaux de stockage des légumes,...

Sans une assise financière suffisante, difficile de se projeter sereinement dans ces dépenses. La certification HVE peut permettre d'améliorer la durabilité économique des entreprises agricoles en donnant accès à de nouveaux débouchés commerciaux, en les diversifiant, et en facilitant l'accès aux aides à l'investissement productif.



La restauration scolaire est un débouché intéressé par des légumes HVE.

Le plus pour la trésorerie :

La certification HVE, comme la labellisation agriculture biologique, permettent d'accéder plus facilement à des dispositifs d'aide. Exemple : Agri-invest.

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE : DÉFINITION



La Haute Valeur Environnementale est le niveau le plus élevé et le plus valorisant de la certification environnementale des exploitations agricoles (article L.611-6 du Code rural et de la pêche maritime - CRPM). C'est une démarche volontaire, à l'échelle de l'exploitation, qui vise à ce que les pratiques agricoles mises en œuvre préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement. La certification HVE est délivrée par un Organisme agréé qui s'assure que les pratiques de l'exploitation sont conformes aux exigences du cahier des charges sur 4 thématiques différentes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des sols et de la fertilisation et gestion de l'eau.

La certification HVE est recherchée par certains type de clients notamment la restauration collective dans le cadre de la loi EGALIM.



LEVIER D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

VOUS AVEZ DIT EGALIM ?

Tous les secteurs de la restauration collective privée et publique sont concernés par la loi EGALim :

- L'ensemble des cantines scolaires : crèches, primaire, secondaire, supérieur
- L'ensemble des cantines relevant du secteur médical et médico-social : hôpitaux, cliniques, ehpad, esat, ...
- L'ensemble des cantines du personnel des administrations
- Les établissements pénitentiaires

La loi EGALIM fixe plusieurs critères dont 50% des montants des achats doivent être destinés à des produits de qualité et durables. C'est dans cette rubrique qu'entrent les produits HVE, comme les produits bio (au moins 20%), les labels rouges, AOC.

QUELQUES INDICATEURS DU CAHIER DES CHARGES HVE EN LIEN AVEC LE CLIMAT

La mention Haute Valeur Environnementale s'appuie sur des indicateurs mesurant la performance environnementale des exploitations sur quatre thématiques :

- Préservation de la biodiversité : par exemple le pourcentage de la SAU occupé par des haies, bosquets, prairies permanentes est valorisé. Ces infrastructures agro-écologiques stockent du carbone, régulent la température, limitent l'érosion.
- la stratégie phytosanitaire : par exemple le pourcentage de la SAU non traité, la réduction des traitements par rapport à des indices régionaux, l'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique sont valorisés. Moins de pesticides épandus signifie moins d'énergie fossile utilisée pour leur production et leur transport, et une meilleure santé des sols qui stockent mieux le carbone.
- la gestion de la fertilisation : la réduction de la fertilisation azotée, la part de la SAU non fertilisée, la part de l'azote organique sur l'azote total, la part de légumineuses et de couverture des sols sont valorisés. Les engrais azotés sont une source importante de gaz à effet de serre, réduire leur emploi limite l'empreinte carbone globale.
- la gestion de l'irrigation : l'enregistrement de toutes les pratiques d'irrigation, l'utilisation d'outils d'aide à la décision, l'utilisation de matériel d'irrigation économe sont valorisés. Une irrigation raisonnée et du matériel de distribution adaptés réduisent la consommation d'eau et l'énergie nécessaire à l'irrigation.

A RETENIR

Par les différents items évalués, la certification HVE aide à la lutte contre le changement climatique en :

- réduisant les émissions directes et indirectes de CO₂ (engrais, pesticides, énergie)
- augmentant le stockage de carbone dans les sols et la végétation
- rendant les exploitations plus résilientes économiquement face aux aléas climatiques en permettant notamment un meilleur accès à certaines aides à l'investissement et assurant des débouchés nouveaux dans le cadre de la loi Egalim.

Crédit photo Chambre d'agriculture 2024



TEMOIGNAGES

Grossiste en légumes frais : "De plus en plus de clients me demandent des produits HVE afin d'atteindre les indicateurs fixés par la loi EGALIM. Ils se tournent plus facilement vers l'HVE que vers le bio."

Gildas, maraîcher : "Je ne suis pas en bio, je réfléchis à passer en HVE car la cantine que je livre depuis longtemps m'a fait remarquer que l'approvisionnement local n'est pas reconnu par EGALIM alors que si j'étais HVE mes ventes rentreraient dans le calcul du ratio produits de qualité et durables."

AUPRES DE QUI PRENDRE CONSEIL ?

Les organismes
certificateurs agréés
www.agriculture.gouv.fr

Cahier des charges HVE
www.agriculture.gouv.fr

Les organisations
professionnelles agricoles

REDACTION

Stéphanie Floch
Chambre d'Agriculture de Bretagne
Relecture : Jean-Philippe Calmet
Fiche réalisée en Septembre 2025

Financeurs :

